

Quittance de loyer - mai 2025

Monsieur Ugo HABERMAN

39 rue du Sentier

75002 Paris

Madame Julie KELLER

41 Rue Broca

75005 Paris

Adresse de la location :

41 Rue Broca

75005 Paris

Je soussigné Monsieur Ghislain HABERMAN, propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de Madame Julie KELLER, la somme de Deux mille cent cinquante-neuf euros et cinquante centimes / 2 159,50 euros au titre du paiement du loyer et des charges pour la période de location du 01/05/2025 au 31/05/2025 et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Désignation	Montant
Loyer hors charges	1 959,00 euros
Provisions pour charges	200,50 euros
Total	2 159,50 euros

Paiement reçu le 29/05/2025.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant trois ans par le locataire (loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 : art. 7-1).

Fait à Paris, le 29/05/2025



Monsieur Ugo HABERMAN